

Montréal, le 17 décembre 2010

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Dépôt de document – Mesures identifiées pour la sécurité publique concernant les transports par camion**

Madame,

Par la présente, je souhaite déposer un document demandé au cours de la 5<sup>ième</sup> séance de la première partie des audiences publiques sur le projet de parc éolien du Massif du Sud, le 15 décembre 2010.

Tel que demandé par la commission, vous trouverez ci-dessous une liste de mesures qui sont envisagées par Saint-Laurent Énergies (SLE) afin de s'assurer de la sécurité publique lors des transports par camion requis pour la construction du projet. Ces mesures concernent, notamment, l'utilisation d'escortes pour les transports hors normes, un programme de communication avec les municipalités ainsi que l'évitement de transports hors normes aux abords des écoles situées sur le trajet des camions pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves.

Premièrement, veuillez prendre note que le transport des composantes d'éoliennes est régi par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) en vertu des règlements suivants :

1. *Règlement sur le permis spécial de circulation*
2. *Règlement sur les normes de charges et dimensions des véhicules*

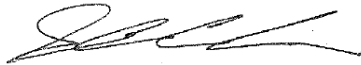
De plus, SLE envisage les mesures suivantes :

- Une communication à l'avance de la cédule de livraison des composantes des éoliennes aux municipalités concernées;
- Que tout transport hors normes sera accompagné de voitures d'escortes routières afin d'augmenter la sécurité des automobilistes et des piétons, tel que requis par le *Règlement*

sur le permis spécial de circulation et par des voitures d'escortes policières lorsque requis par le MTQ;

- Qu'aucun transport hors normes ne se fera aux abords des écoles situées dans les quatre municipalités concernées et sur le trajet des camions pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves. Cette mesure pourrait être levée si SLE propose des mesures de sécurité particulières acceptables par la municipalité concernée.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Stephen Cookson  
Directeur de projets  
Saint-Laurent Énergies